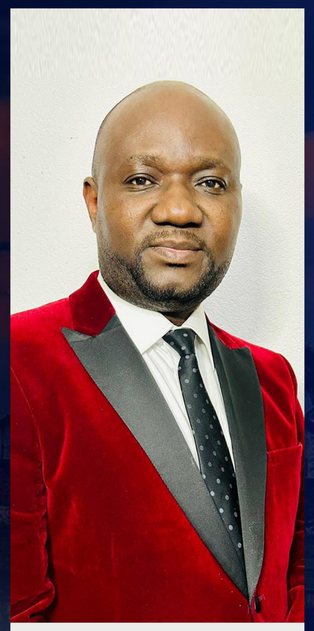

Dosithé MANGANDU

Depuis son accession à la souveraineté internationale le 30 juin 1960, la République démocratique du Congo avait mis en place sa première version finale de la constitution que le 1er août 1964, appelée « la constitution de Luluabourg ». Ce qui définissait un état fédéral au régime parlementaire, le multipartisme et un parlement à deux chambres. C'est fut la première république.

Le 24 juin 1967 fut mis en place la constitution de la deuxième république qui stipulait un état unitaire avec un régime présidentiel prévoyant au moins deux partis politiques et un parlement monocaméral avec une seule assemblée nationale. Dans la pratique il n'y avait qu'un seul parti état à savoir le MPR (Mouvement populaire de la révolution). Cette nouvelle constitution a été révisé pour plus de six fois avant d'être amandée en avril 1990.

Lors de la conférence nationale souveraine, un acte constitutionnel de la transition fut rédigé pour permettre une transition démocratique. Avec les manœuvres politiciennes et la suite des évènements, c'est par décret du mois de mai 1997 que cet acte constitutionnel a été abrogé par le chef de l'AFDL qui sera suivi de l'acte constitutionnel de transition de novembre 1998 jusqu'à la fin officielle de la deuxième guerre de la RDC en 2003. Le projet de la dernière version de constitution fut adopté les 18 et 19 décembre 2005. Promulgué le 18 février 2006 avec quelques amendements en 2011.

Au vu de tout ce qui précède, tout changement de constitution en république démocratique du Congo jusque-là, n'a été qu'au bénéfice des politiciens pour se protéger et s'arranger de comment ils peuvent conserver et se partager le pouvoir. Ils cumulent les fonctions. Une personne peut être élue dans tous les suffrages électoraux sans restriction ni loi cadre parce que la constitution reste muette. En plus ils cèdent la place leurs suppléants qui ne sont autres que membres des familles pour être allaiter dans les mamelles du système. La corruption comme mode opératoire pour accéder au pouvoir. La politique en RDC ne se fait que pour l'argent. Il faut pour cela une refondation totale et la réforme des institutions pour protéger la patrie contre tous les prédateurs. Le peuple Congolais doit trouver son compte. La République démocratique du Congo doit s'inspirer des systèmes qui marchent ailleurs et procurent la stabilité pas pour faire du copier-coller mais en adaptant cela à la réalité de notre histoire sans oublier que la RDC est une fusion des peuples. Nous pouvons garder les deux chambres du parlement en intégrant à la deuxième l'autorité traditionnelle et opter pour un régime présidentiel sans couplage des élections. Les législatives peuvent se faire une ou deux ans avant. Aussi supprimer tous les gouvernements provinciaux en maintenant les territoriaux. Le bien être des Congolais doit être une priorité.

L'IMPÉRATIF REFONDATION DU SYSTÈME ÉTATIQUE DE LA RD CONGO

L'IMPÉRATIF REFONDATION DU SYSTÈME ÉTATIQUE DE LA RD CONGO

Dosithé MANGANDU